

BE-A0541_005618_004263_FRE

Inventaire des archives du conseil de
Brabant. Procès des fondations, 1611-1795



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	5
Procesdossiers in het archief van de raad van Brabant processen van de stichtingen (godshuizen, hospitalen, enz.).....	5

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Conseil de Brabant. Procès des fondations.

Période:

1611 - 1795

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0541.22

Etendue:

- Etendue non inventoriée: 12.50 m
- Dernière cote d'inventaire: 265.00
- Nombre de pièces: 42.00

Dépôt d'archives:

Rijksarchief te Vorst / Archives de l'Etat à Forest

Producteurs d'archives:

Raad van Brabant, 1436-1794

Description des séries et des éléments

PROCESDOSSIERS IN HET ARCHIEF VAN DE RAAD VAN BRABANT
PROCESSEN VAN DE STICHTINGEN (GODSHUIZEN, HOSPITALEN,
ENZ.)

- 1 Henri de Hornes, impétrant c. Matthieu Coppens, ajourné. Revendication de la place chanoine prébendaire de l'église collégiale d'Anderlecht, à la collation du Baron de Gaasbeek. 1611
- 2 Les exécuteurs de la fondation d'Helwige Bertijns, au collège d'Arras à Louvain (Leuven), appelant c. Corneille Claes, intimé. Paiement d'une rente de froment. 1633
- 3 Les héritiers de Simon Rodriguez d'Evora, suppliants c. Les maîtres des pauvres et les maîtres du Saint Esprit à Anvers (Antwerpen), ajournés. Contestation sur le point de savoir à qui incombe l'entretien de l'hospice, dit hospice Ste. Anne, fondé par ledit Rodriguez pour 10 vieilles femmes dans la rue dite Berg Straete. 1642 [Copie du contrat de fondation (1601)]
- 4 Anne Van Gindertaelen, veuve Louis d'Herville, suppliante c. Quentin Vander Elst, receveur de l'hôpital St. Jean, ajourné. Protestation de l'ajourné contre la saisie de ses biens pour cause de non-paiement d'une rente de 50 florins. 1643
- 5 Guillaume Schuermans, de Montaigu, suppliant c. Le receveur de l'hôpital de Diest, ajourné. Refus de paiement d'une rente de 2 setiers d'avoine. 1643
- 6 Barthelemy de Clerq, demandeur c. J.B. Bonaerts, receveur de l'hospice St. Eloy, à Bruxelles, défendeur. Contestation sur le paiement du loyer d'une maison, sise dans la rue dite Waermoesstraet. 1643
- 7 La supérieure et les religieuses de l'hospital Ste. Elisabeth à Turnhout, impétrantes c. Les doyens et chanoines de l'église collégiale de St. Pierre au lieu dit, rescribents. Demande d'être maintenu dans le privilège de la collation du bénéfice de la chapelle des Saints-Jean-et-Eloy, au dit hôpital. 1653
- 8 Le magistrat de Bruxelles, suppliants c. La supérieure et les religieuses de l'hôpital St. Jean à Bruxelles, joint à elles l'office fiscal, rescribentes. Demande d'interdire aux rescribents d'admettre des religieuses à la profession sans savoir au préalable demandé et obtenu le pain des mambours nommés par les suppliants. 1656 [Copie d'une bulle d'Innocent IV (1246) adressée

audit hôpital]

- 9 Les proviseurs, supérieurs et mambours du grand hôpital de Louvain (Leuven), suppliants c. Tous ceux qui prétendraient exercer un droit ou une action réelle ou personnelle sur une maison située près de la Biespoorte, une tannerie située sur la Voer, dans la Vetterijestraete, et autres biens, située à Louvain (Leuven), acquis par les suppliants en vente publique. Lettre purge. 1657
- 10 Le procureur général de Brabant, intervenant pour le P. Ambroise, de l'ordre des Dominicains, suppliant c. Pierre Van Achelen, seigneur à Laeken-Notre-Dame, héritier testamentaire de Marie Van Achelen, dame de St.Albert, sa sœur, épouse de Christophe Van Laethem, bourgemestre de Malines (Mechelen), rescribent. Demande de paiement d'une somme de 6000 florins léguée par Marie Van Achelen au P. Ambroise, en faveur de la fondation des filles repenties au canal. 1657 [Copia testamenti (1654)]
- 11 S.G. l'évêque d'Anvers (Antwerpen), contredisant c. Martin Briel, Seigneur de Bouwel, rendant. Reddition de compte des biens provenant de la succession de Jean de Gavereel, chevalier de l'ordre du Christ, conseiller d'Etat, et légués par lui pour fonder à Anvers (Antwerpen) un hospice pour les pauvres. 1660 [Copia testamenti (1645)]
- 12 La princesse abbesse de Nivelles, suppliante c. Les maîtres des pauvres de la paroisse de Meerbeek-le-Ninove, rescribents. Revendication de la dîme sur une partie de terre dite de Molenmersch, appartenant aux rescribents. 1664
- 13 Les mambours de l'hôpital St. Jean op de Poel, à Bruxelles, suppliants c. Jean Imbrechts, rescribent. Demande de surseoir à une sentence ordonnant aux suppliants d'hypothéquer ou de rembourser une rente de 160 florins par an. 1667
- 14 Les mambours et proviseurs des pauvres de Ste.Gudule, suppliants c. Le députés des Etats de Brabant, intervenant pour leur receveur, rescribents. Paiement des arrérages d'une rente de 500 florins hypothéquée sur le subside ordinaire des Etats du Brabant et léguée par Pierre Damant, chancelier de Brabant, en 1579, pour une distribution hebdomadaire de 25 pains et de 25 pièces de 3 sous aux pauvres. 1669
- 15 Les mayeurs et échevins di fief de Rognon, suppliants c. Jean Telman, receveur de l'hospice St. Nicolas à Nivelles, rescribent. Demande de forcer le rescribent à nommer au nom de l'hospice un lay vesti, pour remplacer celui qui est décédé, et à payer le 10e denier pour divers fiefs à Rognon. 1670 [Copie d'une ordonnance de Jeanne, duchesse de Brabant (1382) (relative aux lays vestis)]

-
- 16 Les enfants de feu Marie van Evenepoel, demandeurs c. Les mambours et proviseurs de l'hospice St. Eloy à Bruxelles, défendeurs. Protestation contre la saisie et la mise en vente d'une ferme à Meerbeek pour cas de non paiement d'une rente de 10 florins prétendue par l'hospice. 1672
- 17 Le conseiller et receveur général des domaines de S.M. au quartier d'Anvers (Antwerpen), suppliants c. Les aumôniers de la franchise de Geel, rescribents. Paiement d'une rente de 100 florins hypothéquée sur le domaine S.M. 1671
- 18 Antoine Oste, suppliant c. Les aumôniers d'Anvers (Antwerpen) et les collateurs des libéralités faites par feu Jean de la Faille, rescribents. Demande de secours en qualité de parent. 1672
- 19 Les mambours et la supérieure de l'hôpital St.Jean à Bruxelles, suppliant c. Les héritiers de Michel Charite, rescribents. Concours entre créanciers sur les biens de Grégoire de Groot, fermier à Pamele. 1672
- 20 Les mambours et proviseurs de l'hôpital St. Eloy à Bruxelles, suppliant c. La supérieure des sœurs noires à Bruxelles, rescribents. Contestation sur le montant de l'indemnité due aux rescribents pour avoir fait soigner la femme d'un des domestiques de l'hôpital, attente de maladie contagieuse. 1672
- 21 Les mambours et proviseurs de l'hôpital St. Eloy à Bruxelles, exécutants c. Adrien de Coen, opposant. Paiement du loyer d'une ferme située à Meerbeek. 1675
- 22 Les curés et marguilliers de Molenbeek, maître des pauvres, maître de la charité et proviseurs de St. Jean, au dit lieu, suppliant c. Le magistrat de Bruxelles, rescribents. Protestation contre une ordonnance du magistrat annulant un arbitrage provisionnel rendu par les superintendants de la charité à Bruxelles, entre les suppliants et les maîtres de la charité à Bruxelles, concernant le reeddition des comptes des pauvres et de la maison spirituelle de St. Jean à Molenbeek. 1677
- 23 Marie Verbrugghen, veuve Jean Hagen, suppliante c. Les proviseurs de l'hospice fondé par Catherine Van Robroeck, sur la chaussée de Flandre, à Bruxelles, rescribents. Revendication par la suppliante, en qualité d'héritière ab intestat, des meubles et des effets délaissés par sa tante Gommerina Paleskens, décédée à l'hospice. 1678
- 24 Les surintendants de la maison des pauvres orphelins à Nivelles, impétrants c. Les créditeurs décrétant la terre et seigneurie de

Petit Roeulx, ajournés. Concours entre créanciers. 1678

- 25 Jean de Roo, fermier de la dîme de Gooik, suppliant c. La maîtresse et les maîtres de l'hôpital St. Nicolas à Nivelles, rescribents. Modération de fermages. 1679
- 26 Le magistrat et les habitants de Tessengerloo, impétrants c. Les proviseurs de la fondation faite par Renier Boonen, alias Fabius, au béguinage dit le Couvent des anges, à Diest, ajournés. Interprétation de l'acte de fondation appelant les habitants de Tessengerloo à défaut des membres de la famille du fondateur. 1680 [ontbreekt/manque]
- 27 Les héritiers de feu Artus Van de Bempden, intervenant pour les enfants et héritiers de Jacques Vits, receveur des domaines de S.M. au quartier de Brabant, et de Marguerite Van de Bempden, suppliants c. Marie Elisabeth Van Ophem, baronne d'Hovorst, dame d'An, fille de Jacques Van Ophem, receveur des domaines de S.M. au quartier de Brabant, et d'Elisabeth Vits, rescribents. Contestation sur l'obligation de restituer une somme de 2400 florins payée indûment à l'hospice des jeunes filles du sablon. 1683 [Copie des lettres patentes de fondation faite par S.A. l'infante Isabelle pour le mariage de 6 filles pauvres, en 1617; copie de l'acte d'ampliation (1619)]
- 28 L'abbé de Caudenberg, à Bruxelles, suppliant c. Gabriel Goossens, maître des pauvres de la paroisse de Caudenberg, et le magistrat de Bruxelles, rescribents. Demande du suppliant d'être maintenu dans le droit de présenter une liste de 3 candidats pour la place vacante de maître des pauvres de la paroisse de Caudenberg. 1684
- 29 Jean Vander Rijck, seigneur de Wuustwezel, suppliant c. La mère et les conventuelles de l'hôpital Ste. Elisabeth à Anvers (Antwerpen), rescribents. Contestation sur le droit de patronat de la cure de Wuustwezel. 1684
- 30 Les habitants de Wommersum, suppliants c. Jacques Haccourt, prêtre, receveur de la fondation du docteur Pontanus, conservateur des privilèges de l'université de Louvain (Leuven), rescribent. Contestation sur le paiement des intérêts d'une somme d'argent prêtée par le rescribent. 1684
- 31 Jean Verlinden, suppliant c. Les curés de Nodderwijck, Herentals et Herentout, collateurs des bourses fondés par Jean Heyens, curé de Nodderwijck, en faveur des étudiants en théologie, rescribents. Demande d'une bourse en faveur de son fils. 1685 [Extraits testament, sans date]
- 32 Les mambours des pauvres et de l'hôpital de Wavre, suppliants c.

Le magistrat de Louvain (Leuven), rescribents. Paiement des arrérages d'une rente de 200 florins hypothéquée sur la ville de Louvain (Leuven) et léguée par Marie Le Roy, veuve Louis Vanden Eede. 1685

- 33 Le procureur Lantens, curateur d'Alexandre Silvorst, demandeur. c. Les administrateurs des pauvres de Ste. Gudule, défendeurs. Paiement de rente. 1686
- 34 Jacqueline Van Zinnick, grande maîtresse au béguinage de Bruxelles, exécutrice testamentaire de Marie Caers, béguine, impétrante et rendante c. Les mambours et proviseurs des hôpitaux St. Jean, St. Jacques, St. Laurent, Ste. Gudule, ter Capellen, Molenbeek et St. Géry, ajournés et contredisants. Reeddition de compte des legs faits aux hôpitaux par Marie Caers 1687 [Copia testamenti (1657)]
- 35 Le magistrat de Tirlemont (Tienen), suppliants c. La supérieure de l'hôpital St. Jean, au dit lieu, rescribente. Demande en annulation de la vente, non autorisée par les suppliants, d'une pièce de terre sise hors du Bostpoort. 1687 [Copie d'une charte de Jean, Duc de Brabant (1306)]
- 36 Henri Goosens, et le mayer de Neerlinter, suppliants c. François Gooris, receveur des pauvres de St. Pierre, à Louvain (Leuven), rescribents. Protestation contre l'exécution d'une sentence rendue par le magistrat de Louvain (Leuven), en matière de paiement de rente. 1688
- 37 Gratien de Vleeschouder, fondateur de plomb, à Bruxelles, appelant c. Les maîtres des pauvres de Forest (Vorst), intimés. Contestation sur la reeddition de comptes de Jean de Vleeschouder, père de l'appelant, receveur des pauvres et mayer de Forest (Vorst). 1688
- 38 Le prévôt et les confrères de la confrérie du St. Sacrement, dans l'église de St. Géry, à Bruxelles, suppliants c. Les enfants de Phillipe de Longin, rescribents. Paiement d'une rente de 150 florins. 1688
- 39 Bernard Cuyermans, contrôleur des comptes des hospices et autres fondations pieuses soumises à la juridiction de la ville de Bruxelles, suppliant c. Les maître de la charité générale et le magistrat de Bruxelles, rescribents. Protestation du suppliant contre la nomination d'un contrôleur adjoint, et contre l'allégation des maîtres de la charité générale, imputant au suppliant les retards subis par la reeddition des comptes. 1689
- 40 Le curé et les habitants de Grande-Rosière, suppliants c. Les mambours de l'hôpital de Perwez, rescribents. Paiement d'une

rente de 12 setiers de blé, hypothéquée sur l'hôpital de Perwez, et engagée par les suppliants, à qui elle appartient, à l'abbesse de la Ramée. 1690

- 41 Les mambours, la supérieure et les religieuses de l'hôpital St. Jean à Bruxelles, suppliants c. Le magistrat de Pamele, rescribents. Refus des suppliants de payer leur quote-part dans les impositions extraordinaires établies par les rescribents pour payer les contributions imposées par l'armée française. 1690
- 42 Ferdinand de Moor, greffier de la franchise de Merchtem, suppliant c. Jean Van Mulders, receveur de l'hôpital Ste. Gertrude, au dit lieu, rescribents. Contestation sur le droit d'administrer les fonds et revenus de l'hôpital. 1691
- 43 Les mambours, supérieures et religieuses de l'hôpital St. Jean op den Poel, suppliants c. Les marguilliers et les anciens de l'église St. Jean den Poel, rescribents. Contestation relative à la propriété des offrandes, à l'usage de l'orgue, des cloches, de la chaire de Vérité, etc. 1692 [Copie d'une bulle du pape Clement IX (1669)]
- 44 Les proviseurs de l'hospice St. Ghislain, à Bruxelles, suppliants c. Antoine Lens, huissier du conseil privé, receveur et concierge de l'hospice, rescribent. Demande en reedition de compte de la gestion du rescribent, interdiction à sa servante d'habiter l'hospice. 1693
- 45 Guillaume de Vieusart, chapelain de Ste. Gudule, suppliant c. N de Berckel, écuyer, seigneur d'Erembodegem, pour sa femme Catherine Claerbots, collatrice de la messe ou cantuaire fondée en 1655 par Anne Stevens, dans l'église Ste. Gudule, rescribent. Demande du suppliant d'être nommé au bénéfice à titre de plus proche parent. 1693
- 46 Le chapitre de l'église collégiale de St. Germain, à Tirlemont (Tienen), intervenant pour le chanoine Balthazar vander Meeren et pour la supérieur de l'hôpital St. Jean, fermier des biens appartenant à la fondation pieuse de St. Julien, dans la dite église, suppliants c. Lambert Velaerts, prêtre, nommé au bénéfice de la dite fondation, rescribent. refus des suppliants de délivrer au rescribent les biens de la fondation, aussi longtemps que sa nomination est contestée par Thomas de Bouillon. 1693
- 47 Charles, comte de Grobbendonck, baron de Wezemaal, maréchal héréditaire de Brabant, suppliant c. Bruno Ysenbout, pasteur à Duffel, exécuteur testamentaire de la fondation pieuse pour les pauvres de Demoiselle Marie Martens, rescribent. Demande en annulation de la vente d'une rente au capital de 19.000 florins sur terre et seigneurie de Heyst-Malines (Mechelen), vendue au

rescribent par Charles Blereau, intendant du comte, à l'insu de ce dernier. 1694

- 48 La supérieure et les religieuses de l'hôpital de Geel, suppliantes c. Les administrateurs de la franchise de Geel, rescribents. Exemption de tout impôt, charge et contribution. 1695
- 49 La maîtresse et les maîtres de l'hôpital de St. Nicolas à Nivelles, impétrant c. Les héritiers de Nicolas le Waitte, ajournés. Paiement d'une rente de 23 florins sur une maison, jardin et terre à Seneffe. 1697 [ontbreekt/manque]
- 50 Les curé, mayeur, échevins, mambours des pauvres et des orphelins à Bousut, suppliants c. François d'Amenzaga, seigneur de Nil Pierreux et l'avocat de Schoubrouck, patron et receveur de la fondation pieuse, établie par Adrienne le Roy, dame de Mouzet, veuve de Marc Antoine du Four, en faveur des filles pauvres de Bousut, rescribent. Refus des suppliants d'approuver la transaction faite par le rescribent avec le métier des brasseurs de Louvain (Leuven), par laquelle les rescribents cèdent au dit métier une rente délaissée par la testatrice. 1697 [Copia testamenti (1661)]
- 51 Le receveur des pauvres de Ste. Gudule, suppliant c. Les administrateurs des dits pauvres, rescribents. Refus des rescribents de comparaître comme garants dans un procès intenté par le suppliant aux maîtres des pauvres et aux marguilliers d'Iterbeek et Dilbeek. 1697
- 52 Anne Marie Eslinx, veuve Gilles van de Werve, intervenant pour son fils François Joseph Vandewerve, suppliante c. Philippe Vande Werve, collateur de la fondation de bourses d'études fondée à Louvain (Leuven) par Rutger van Maersselaer, rescribent; Demande d'une bourse pour le fils de la suppliante, à titre de plus proche parent. 1698 [Copia testamenti (1648)]
- 53 Théobalde Franquinet, pasteur de Perwez, suppliant c. La maîtresse et les maîtres de l'hôpital St. Nicolas, à Nivelles, rescribents. Demande du suppliant de lui fournir, à proportion de la dîme que les rescribents possèdent à Perwez la portion congrue qu'il n'a pu percevoir par suite du séjour de l'armée du prince de Waldeck en 1689 et de l'incendie du village pendant le siège de Namur. 1698
- 54 Engelbert Bernaerts, receveur de l'hôpital St. Jean à Bruxelles, suppliant c. L'avocat Subbincx, nomine uxoris, rescribent. Paiement du fermage d'une pièce de terre sise à Tervuren, au lieu dit Hooxvorst. 1698
- 55 J.B. de Vits, suppliant c. Les mambours, supérieure et religieuses de

L'hôpital St. Jean, à Bruxelles, rescribents. Demande du suppliant, ruiné par l'armée française, d'être admis à l'hôpital, en considération du legs fait par son oncle Paul Vits, maître ordinaire de la chambre des comptes de S.M. en Brabant. 1698

- 56 Les proviseurs de la confrérie de St. Eloy, à Bruxelles, suppliants c. Le magistrat de cette ville, rescribents. Protestation des suppliants contre la destination de leur clerc et receveur, par la suite d'une résolution du magistrat de ne plus autoriser le cumul des fonctions. 1699
- 57 Le chapitre de l'église métropolitaine de Cambrai, suppliants c. Les chanoines de la fondation Zellaert, dans l'église métropolitaine de St. Rombaut, à Malines (Mechelen), rescribents. Refus des rescribents de participer à titre de codécimateurs aux frais de la restauration du pignon de choeur de l'église de Zemst. 1699
- 58 Le président du collège Notre-Dame à Louvain (Leuven), suppliant c. La veuve de Charles Dabioul, rescribente. Paiement des arrérages d'une rente fondée pour l'entretien des étudiants pauvres. 1699
- 59 La supérieure de l'hôpital d'Asse, suppliante c. Les administrateurs et collecteurs de tailles de la franchise d'Asse, rescribents. Franchise de toute imposition et charge personnelle ou réelle. 1699
- 60 Les maîtres des pauvres de la paroisse St. Géry à Bruxelles, suppliants c. Ceux de la paroisse St. Nicolas, rescribents. Demande des suppliants d'être maintenus dans le privilège de collecter, à l'exclusion des rescribents, des aumônes aux portes des couvents et des chapelles de la paroisse, notamment à celle des Frères mineurs. 1699
- 61 Josse de Clercq, Jean de Greve et consorts, fermiers des terres appartenant à l'hôpital Ste Catherine dans la franchise de Merchtem, suppliants c. Les proviseurs dudit hôpital, rescribents. Demande en modération des fermages des années 1697 et 1698, motivée sur les ravages exercés par l'armée française. 1699
- 62 Les maîtres des pauvres de Ste. Gudule, à Bruxelles, suppliants c. N. Rubbens, conseiller et receveur général des domaines de S.M., rescribent. Paiement d'une rente de 450 florins. 1699
- 63 Les mambours et proviseurs de la confrérie St. Eloi, à Bruxelles, suppliants c. Les échevins et asseyeurs de tailles du comté de Jette Saint-Pierre, intervenant pour leur collecteur Barthelemi de Backer, rescribents. Concours de créanciers sur les sommes provenant de la vente des biens de Michel Vanderveken, fermier à Jette. 1701

-
- 64 Les mambours et proviseurs de la confrérie St. Eloi, à Bruxelles, suppliants c. Les échevins et asseyeurs de tailles du comté de Jette Saint-Pierre, rescribents. Concours de créanciers sur la somme provenant de la vente des biens de Josse Calloens, fermier à Jette. 1701 [ontbreek/manque]
- 65 Les mambours, supérieure et religieuses de l'hôpital St. Jean op de Poel, suppliants c. Les marguilliers de l'église St. Jean op de Poel, rescribents. Demande en annulation de l'accord intervenu entre eux en 1693. 1701
- 66 Nicolas Pattiguy, marchand de briques à Wavre, suppliant c. Henri Joris, mambour des pauvres à Wavre, rescribent. Protestation du suppliant contre la saisie et la vente de deux chevaux pour cause de non- paiement d'une rente de 10 setiers de blé. 1701
- 67 Les proviseurs de la fondation de Marie Mertens à Anvers (Antwerpen), suppliants c. Philippe Adrien d'Affaytadi, comte de Ghisteltes, intervenant pour ses fermiers Marc Mortelmans à Boechout, Jean Verbeek à Borsbeek et Jean Schellemans à Wommelgem, rescribents. Saisie des fermages dus au comte de Ghisteltes pour cause de non-paiement d'une rente de 562 florins 10 sous. 1702
- 68 Le sieur Renson, receveur de la fondation pieuse de Nicolas Moreau, suppliant c. Hubert d'Union, insinué. Paiement d'une rente. 1702
- 69 Hubert Van den Berghe, doyen de St. Jacques, à Louvain (Leuven), suppliant c. l'avocat Renson, receveur de la fondation de Nicolas Moreau, curé d'Avernas le Baudouin, rescribent. Opposition du suppliant à la saisie de 2 pièces de terre à Avernas pour cause de non-paiement de rente. 1703
- 70 Guillaume Kint, étudiant à Louvain (Leuven), suppliant c. Les proviseurs de la fondation du docteur Thomas Stapletonius, à Louvain (Leuven), rescribents. Protestation contre le retrait d'une bourse. 1703 [Copia testamenti (1688)]
- 71 Les proviseurs de la fondation faite pour les pauvres par Jean Renerus, à Louvain (Leuven), impétrants c. Pierre Chrétien Ingelbert, rescribent. Paiement d'une rente de 25 florins. 1703
- 72 N. Peeters, conseiller receveur des Etats de Brabant, au quartier de Louvain (Leuven), patron de la fondation de Pierre Damman, licencié en théologie à Louvain (Leuven), censeur apostolique et royal, président du collège de Drutius, suppliant c. Les proviseurs de la dite fondation, rescribents. Revendication du droit de la collation de bourse. 1704 [Extrait du testament, sans date]

-
- 73 La supérieure de l'hôpital St. Jean à Tirlemont (Tienen), suppliante c. Le magistrat de cette ville, rescribents. Franchise d'aides, subsides et autres charges. 1704
- 74 Les maîtres des pauvres de la paroisse de Bodeghem, suppliants c. Le chapitre de Ste. Gertrude à Nivelles, rescribents. Protestation des suppliants contre une exécution faite à leur charge pour cause de non- paiement de cens seigneuriaux. 1704
- 75 Le magistrat d'Anvers (Antwerpen), suppliants c. La supérieure et les religieuses de l'hôpital Ste. Elisabeth à Anvers (Antwerpen), rescribentes. Plaintes du chef du refus de reconnaître l'autorité des suppliants, chefs mambours de l'hôpital et quelques autres abus. 1704 [Copie de privilège de Philippe le Bon (1437c.1457)]
- 76 Etienne Barbier, receveur de la fondation des pauvres de Godefroid du Chesnoy, à Bousval, suppliant c. N. de la Nieppe, en qualité d'héritier de Guillaume Servais, en son vivant mambour de la dite fondation, rescribent. Demande de remploi des capitaux de deux rentes, remboursées à G. Servais. 1705
- 77 Le magistrat de Louvain (Leuven), et l'office fiscal emprenant pour les curés de St. Quentin et de St. Michel, suppliants c. Le recteur de l'université et le président de la fondation de Borchgraeff, rescribents. Contestation sur la nature de la dite fondation, les suppliants prétendant en faire un orphelinat, et les rescribents des bourses pour les étudiants pauvres. 1705
- 78 La supérieure et les religieuses du grand hôpital de Louvain (Leuven), suppliantes c. N. Goffaert, mayeur de Bierbeek, rescribent. Demande des suppliants d'être maintenues dans leur droit de faire pâturer sur le territoire de Bierbeek les moutons dépendants de leur ferme de Vinckbosch près de Louvain (Leuven). 1705
- 79 Nicolas Richart, curé de l'hôpital St. Jean, ancien curé de la seigneurie de Haeren, suppliant c. Les échevins et marguilliers de la paroisse et seigneurie de Haeren, rescribents. Paiement d'une somme de 821 florins 18 sous, reliquat des comptes rendus par le suppliant en sa qualité de receveur de l'église de Haeren. 1706
- 80 Josse Tasselon, prêtre et trésorier de l'église Notre Dame à Halle, suppliant c. La comtesse douairière de St. Pierre, rescribente. Paiement de 542 florins 17 sous dus au suppliant pour avoir célébré l'office ou cantuaire fondé dans l'église de Halle par François de Kinschot, seigneur de Rivieren, Jette. 1706 [Copie des lettres patentes d'érection du cantuaire, dépêchées par l'archevêque de Cambrai (1643)]

-
- 81 François Marie Biel, rendant c. Les proviseurs des fondations pieuses faites par Jean de Gaverelles, chevalier, contredisant. Reediton des comptes. 1706
- 82 La veuve de Jacques Hasch, impétrant c. Les mambours des pauvres de Tubize, insinués. Paiement d'une rente d'un muid de blé sur la cense de Hautdegrez. 1707
- 83 J.B. Martini, huissier du conseil de Brabant à Tirlemont (Tienen), suppliant c. La supérieurs et les religieuses de l'hôpital St. Jean à Tirlemont (Tienen), rescribents. Exécution d'une sentence prescrivant le mesurage d'une terre sur les limites de la quelle les deux parties sont en contestation. 1707 [ontbreekt/manque]
- 84 Les supérieurs et les religieuses du couvent de Ste. Gertrude à Bruxelles et de l'hôpital de Turnhout, suppliantes c. Bernadine Louise Herry, veuve de Louis Sieghem van Sechten, dame de Loenhout et Poppendonck, rescribente. Demande de paiement de eux rentes de 300 florins chacune, léguées par Catherine Leonore Peres de Baron, dame de Loenhout et Poppendonck, pour la célébration de deux messes quotidiennes. 1708 [Extrait testament (1664)]
- 85 Adrien Van Gastel et consorts, habitants de Sundert, suppliants c. Les superintendants et les religieuses de l'hôpital d'Anvers (Antwerpen), rescribents. Demande d'obliger les rescribents à reconstruire l'église de Sundert qu'ils ont fait démolir. 1708
- 86 Les proviseurs de la fondation de Marie Freraert, à Kampenhout, suppliants c. Les mayeur et échevins dudit lieu, rescribents. Franchise d'impôts pour 5 bonniers de terre. 1708
- 87 Le receveur de l'hôpital de St. Sépulcre à Nivelles, suppliant c. François Lervaitte, tuteur de Philippe Joseph Le Roy, rescribent. Paiement du rente. 1709
- 88 Michel Smets, curé de la paroisse de Rymenam, suppliant c. Les prévôts, doyens et chanoines de l'église métropolitaine de St. Rombaut, à Malines (Mechelen), rescribents. Paiement de la partiale compétente d'une dîme, appartenant aux rescribents et s'étendant sur la paroisse de Rijmenam. 1709
- 89 J.B. Vanderwouwere, suppliant c. La supérieure et les religieuses de l'hôpital St. Jean à Bruxelles, rescribentes. Demande de secours alimentaire à titre de descendant de Barbe d'Asseliers, veuve Jacques Moens, conseiller de Brabant, qui légua aux rescribentes la 1/2 de sa fortune. 1710
- 90 Nicolas François Van Ophem, suppliant c. La veuve de L'avocat

Vander Noot, et consorts, administrateurs de la fondation faite à Louvain (Leuven) d'une école gratuite pour les domestiques par Antoine le Pape, prêtre. 1710 [Extrait testament (1650)]

- 91 Les maîtres de la confréries du St. Sacrement dans l'église St. Pierre à Louvain (Leuven), impétrants c. Le chapitre de la dite église, intimé. Demande des impétrants de pouvoir réserver à l'enterrement de leur membres seulement la partie de l'église qui leur est attribuée. 1711
- 92 Erasme Joseph Dubois, suppliant c. Henri Dubois, commissaire ordinaire des gens de guerre de S.M., collateur d'un bénéfice de canonicat, fondé en l'église St. Jacques, par Henri de Clercq, ancien bourgemestre d'Anvers (Antwerpen), rescribent. Demande de nommer le fils du suppliant audit bénéfice. 1711
- 93 Frédéric Jooris, suppliant c. Les mambours et les directeurs de la chapelle dite de Clerck Capelle à Léau (Zoutleeuw), rescribents. Demande en dommages intérêts pour les dégats causés à la maison du suppliant à Léau (Zoutleeuw) par la chute de la tour de la chapelle, chute attribuée à l'état d'abandon dans lequel les rescribents laissent leur chapelle. 1711
- 94 N. Martin, pasteur de Ways, impétrant c. Jean Henne, fermier de la dîme que l'hôpital du St. Sépulcre de Nivelles possède à Ways, les mambours et intendants dudit hôpital emprenant pour lui, rescribents. Demande d'être maintenu dans le droit de lever la 3e part de la grosse dîme, la 3e part de la dîme des agneaux et des cottes de laine, et la dîme des poules, cochons, foins, etc. 1712
- 95 Marie Josephe Ghaudron, et consorts, héritières de Demoiselle Isabelle Vanderbeken, suppliantes c. Les maîtres des pauvres écoliers de Ste. Gudule à Bruxelles, rescribents. Possession de deux rentes délaissées par Jacques Vander beken, chapelain de Ste. Gudule. 1712 [Copie des testaments Isabelle V.d. Beken (1705), Jacq. V.d. Beken (1709)]
- 96 L'avocat Van Schoubrouck, représentant de la fondation pieuse d'Adrienne le Roy, dame de Mouzet à Boussut, suppliant c. Les proviseurs de la fondation de Thomas Stapletonius, président du collège Millius, à Louvain (Leuven), en son vivant, exécuteur testamentaire d'Adrienne Le Roy, rescribents. Revendication du capital d'une rente de 1200 florins. 1712
- 97 Marguerite Rembouts, veuve de Devroye, pensionnaire de Louvain (Leuven), suppliante c. Les proviseurs et nominateurs des bourses fondées par Mathieu Zypoets, conseiller de l'évêque d'Anvers (Antwerpen), et par les demoiselles Barbe et Catherine Zypoets, rescribents. Demande d'être nommée collatrice, comme plus

proche descendante des fondateurs. 1713 [Copie des testaments (1575c.1665)]

- 98 Le vicaire général du diocèse vacant de Malines (Mechelen), suppliant c. La supérieure de l'hôpital St. Jean à Tirlemont (Tienen), rescribente. Protestation de la rescribente contre la mise en disponibilité pendant 3 ans, pour ramener la paix et le bon ordre dans l'hôpital. 1714
- 99 La supérieure, les religieuses et le receveur de l'hôpital Ste. Elisabeth à Anvers (Antwerpen), Suppliants c. Catherine Vinck, veuve Louis le Candèle, rescribente. Paiement d'un cens de 14 quarts de seigle, hypothéquée sur une maison de campagne dite t'hoff te Boellaer à Deurne. 1714
- 100 Guillaume Dominique Vinckels, receveur de la fondation des pauvres malades à Louvain (Leuven), suppliant c. Michel Florent Crabeels, receveur des domaines de S.M. au quartier de Louvain (Leuven), rescribent. Paiement d'une rente 31 florins et 5 sous. 1715
- 101 Guillaume Dominique Aberoe, suppliant c. Les proviseurs de la fondation pieuse de l'évêque d'Anvers (Antwerpen) Ambroise de Cappello, rescribents. Protestation du suppliant contre le refus des rescribents de continuer à lui payer une bourse viagère, léguée par l'évêque d'Anvers (Antwerpen), parce que le suppliant s'est marié. 1715
- 102 Le prévôt du chapitre métropolitain de Malines (Mechelen), le baron de Berentrode et consorts, parents et héritiers de Marie Isabelle Desmarets, comtesse de St. Rémy Geest, Herbais Pietremael, douairière de don Augustin de Pacheco, général de bataille, gouverneur et grand bailli de Termonde (Dendermonde), suppliants c. Les exécuteurs testamentaires de la dite comtesse, rescribents. Demande en communication des manuels, registres et papiers de la comtesse de St. Rémy, afin que ses héritiers puissent s'assurer de l'état de sa fortune, avant de consacrer celle-ci à une fondation pour vieilles femmes. 1716 [Extrait du testament (1713)]
- 103 La supérieure et les religieuses du grand hôpital de Louvain (Leuven), suppliantes c. Michel Crabeels, conseiller et receveur des domaines de S.M. au quartier de Louvain (Leuven), rescribent. Demande des suppliantes d'être maintenues dans la possession d'une maison, située rue du Parc, délaissée par Catherine Immesloots, morte sans héritiers et dont les suppliantes se sont emparées en compensation des soins données à la défunte. 1717
- 104 Godefroid Cools, administrateur des 4 bourses fondées par Martin Cools, pléban chantre et chanoine à Ste. Gudule, suppliant c. Les

enfants et héritiers de J.B. Van Horenbeeke, conseiller et receveur des domaines de S.M. au quartier d'Anvers (Antwerpen), rescribents. Restitution d'une somme de 1000 florins, prêtée par le suppliant à J.B. Van Horenbeeke. 1717

- 105 L'écoutète et le magistrat d'Herentals, suppliants c. La supérieure et les religieuses de l'hôpital de cette ville, rescribentes. Refus des suppliants de ratifier l'admission d'une femme non bourgeoise de la ville, et admise à l'insu des suppliants. 1718 [Copies: accord entre l'évêque de Cambrai et le magistrat, pour la présentation des pensionnaires (1440); confirmation du Duc du Brabant (1440); idem, du Pape (1443); ordonnance du magistrat (1441)]
- 106 Les mambours et administrateurs de l'hôpital St. Jean à Bruxelles, impétants c. Le chapitre de Ste. Gertrude à Nivelles, rescribents. Refus de contribuer, comme codécimateurs, à la restauration de la maison pastorale de Pepinghen. 1718
- 107 Les proviseurs de la fondation du docteur Thomas Stapletonius, à Louvain (Leuven), suppliants c. Charles Eugène Cobrisse, conseiller maître de la chambre des comptes de S.M. et consorts, rescribents. Demande en paiement du prix d'une ferme dite t'hoff van Put à Wilsele. 1719 [Extrait testament (1688)]
- 108 Jean François Mercier et consorts, suppliants c. Les intendants de l'hôpital du St. Sépulcre, à Nivelles, rescribents. Protestation des suppliants contre le refus des rescribents de consentir au remboursement d'une rente de 4 muids de blé et 2 muids de froment. 1719
- 109 Jean Van Parijs et L. Willems, maîtres des pauvres à Perck, suppliants c. N. Van Berckel, mayeur de Louvain (Leuven), rescribent. Paiement d'une rente de 2 chapons hypothéquée sur une maison à Bergh. 1719
- 110 Le pléban et les maîtres des pauvres de St. Pierre à Louvain (Leuven), suppliants c. Le révérend Jean Pauwels et Lambert Corthant pour sa femme Catherine Pauwels, rescribents. Contestation sur l'interprétation du testament de Nicolas Pauwels, pléban de St. Pierre. 1722
- 111 Marguerite Van Eyck, douairière de Spenraye et consorts, héritiers de Jeanne Juste Van Eyck, béguine, suppliants c. La prieure et les religieuses des visitandines d'Anvers (Antwerpen), rescribentes. Demande en annulation pour cause de non-obtention de l'octroi de S.M. du testament de Jeanne Juste Van Eyck, dans lequel elle lègue des fonds pour l'érection d'un nouveau couvent. 1722 [copia testamenti]

-
- 112 La veuve de J.B. Van Laethem, receveur de la confrérie St. Eloi, à Bruxelles, demandeur c. Jacques Van Langenhove, official dudit receveur, défendeur. Contestation en matière de reeddition de comptes. 1722
- 113 Les échevins et administrateurs d'Héverlé et Haut Héverlé, suppliants c. La supérieure et les religieuses du grand hôpital de Louvain (Leuven), rescribentes. Demande d'être maintenu dans le droit de faire recevoir leur malades. 1722
- 114 La supérieure du grand hôpital Ste. Elisabeth à Anvers (Antwerpen), suppliantes c. Le magistrat d'Ekeren, ajournés. Paiement d'une rente de 20 florins 10 sous. 1722
- 115 Pierre Engelbert Martin de la faille, baron de Nevele, suppliant c. S.G. l'évêque d'Anvers (Antwerpen), rescribent. Revendication de la collation d'une fondation de messe quotidienne, fondée par Marie-Anne et Marguerite Isabelle Schoyte, tantes du suppliant. 1723 [Extraits des testaments (1683c.1698)]
- 116 Les tentmeesters de Hagenbroeck, Lachenen, Mijl, banlieu de Lier, suppliants c. Le magistrat de Lier, en sa qualité de chef mambour de la table des pauvres et les maîtres du Saint-Esprit de la dite ville, rescribents. Protestation des suppliants contre le refus des rescribent de secourir leurs concitoyens pauvres, bien qu'ils fissent partie de la paroisse de St. Gommaire. 1723
- 117 Gérard Straels, de Maestricht, suppliant c. Les proviseurs de la fondation Santvoort, à Louvain (Leuven), rescribents. Contestation sur la validité du testament de Gertrude Straels, béguine à Louvain (Leuven). 1724 [Copie du testament (1705)]
- 118 La supérieure et les religieuses du couvent de Ste. Gertrude à Bruxelles, et de l'hôpital de Turnhout, suppliantes c. Bernadine Louise Herry, veuve Louis Sieghem Van Sechelen, dame de Loenhout et Poppendonck, rescribente. Demande des suppliantes d'être surrogées aux droits de N. Nemtinckx, décrétant des dites seigneries, pour pouvoir poursuivre plus vivement les effets du décret. 1724 (voir n°84)
- 119 Les 6 pauvres femmes de l'hospice Vandendaele, à Anvers (Antwerpen), suppliantes c. N. Beuckeler, drossard et mayeur de Boom, rescribent. Paiement des arrérages d'une rente de 6 florins, léguée à chacune des suppliantes par Anne Vandendaele, veuve Paul VanGemert. 1724 [Copia codicilli (1623)]
- 120 Les mambours des pauvres de la fondation du Chesnoy, à Bousval, suppliants c. Etienne Barbier, ancien receveur de la dite fondation, rescribent. Demande de caution pour garantie du paiement d'un

reliquat de comptes. 1725

- 121 Henri Handhuys et consorts, suppliants c. Les proviseurs de la fondation du doyen Jacques de Meyer, à Ste. Gudule, en qualité d'exécuteurs testamentaires de Josine Handhuys, veuve Jean Albrechts, insinués. Demande en annulation du testament de J. Handhuys, par lequel, sans octroi préalable du souverain, elle institue la fabrique de l'église Ste. Gudule, son héritière universelle.
- 122 La supérieure et les religieuses de l'hôpital de Louvain (Leuven), suppliantes c. Michel Schellekens, chirurgien, rescribent. Protestation contre la prétention du rescribent de ne plus fournir de médecine. 1726
- 123 Pierre Paul d'Aumery, Nicolas François Vigneron, époux Barbe d'Aumery, Pierre Lebrun, époux Françoise d'Aumery, en qualité de mambours de leur fils, suppliants c. Le pasteur et les gens de loi de la principauté de Rebecq, collateurs des bourses fondées par Jacques Francy, curé dudit lieu et chanoine de Condé, rescribents. Demande d'une bourse pour leur fils à titre de plus proche parent du fondateur. 1726 [Copia testamenti (1621)]
- 124 G. Dujardin et J. Mellaer, suppliants c. Wautier Desprets, mambour des pauvres de Jauche, insinué. Annulation de la vente de 2 bonniers de terre à Jandrenouille, vendus aux pauvres. 1727
- 125 Bertrand Lambert Molle, écuyer, suppliant c. Le sieur Dubois, mambour des pauvres de Gosselies, ayant procuration des pasteurs, mayeur et échevins de la ville et franchise de Gosselies, rescribents. Contestation sur le paiement d'une rente de 6 setiers de blé, hypothéquée sur la cense et les biens de Persoux. 1727
- 126 Egide Crick, suppliant c. Le curé de Ternat, collateur des bourses fondées par Charles François Jacobs, en son vivant, receveur du couvent d'Hertoginnendael, près d'Auderghem, rescribent. Demande d'une bourse pour le fils du suppliant. 1728 [Extrait du testament (1674)]
- 127 Corneille Jean Marie Van den Branden, seigneur de Reet, Laer, suppliant c. Pierre Lievens, chapelein de Reet, rescribent. Revendication au nom des pauvres de Reet, d'une fondation de 14 mokens de seigle. 1728
- 128 La maîtresse et les maîtres de l'hôpital de St. Nicolas à Nivelles, suppliants c. N. Gosselet, desservant de la paroisse de St. Jacques, à Nivelles, en qualité d'exécuteur testamentaire de Jeanne Renier, veuve Joseph Querton, rescribent. Revandication des effets et meubles des personnes décédées à l'hôpital. 1728 [Copie authentique d'un diplôme de Jean, duc de Brabant (1309)]

-
- 129 Antoine Van Varenbergh, curé de Kampenhout, suppliant c. Maîtres et confrères de la confrérie Notre-Dame à Kampenhout, rescribents.
- 130 Echevins administrateurs et habitants de la paroisse et seigneurie de Bergh et Lille, près de Kampenhout, suppliants c. Les maîtres des pauvres de la paroisse de la chapelle, à Bruxelles, rescribents. Demande des suppliants d'être maintenus dans le droit de couper et de ramasser les (...) dans les bois dits Perckenbroeck, appartenant aux rescribents. 1728
- 131 Le comte d'Oyenbrugge de Duras, suppliant c. Les proviseurs et receveurs des pauvres de Molenbeek et de Ste. Catherine à Bruxelles, rescribents. Revendication d'une pièce de terre à Dilbeek au lieu dit Roelantsvelt. 1728
- 132 Jean de Vis, brasseur à l'Eléphant, à Bruxelles, suppliant c. Jeanne Catherien Commine, directrice de l'école Ste. Catherine, située vis-à-vis des Jésuites, rescribente. Paiement des bières livrées à la dite école. 1728 [ontbreekt/manque]
- 133 Lucie Thérèse Van Heynsdael, veuve André de Wezeren, dame de Ryckel, Oplinter, Schaubroeck, suppliante c. La douairière, dame d'Oplinter, emprenant pour Germain Wauters, curé d'Oplinter, rescribants. Contestation sur le droit de collation de la curé. 1728
- 134 Les administrateurs de la Broodtmisse fondée en l'église St. Gommaire à Lier, suppliants c. Gabriel André Maesmans, écoutète de Pulderbos, rescribent. Demande de contraindre le rescribent à rendre compte des sommes provenant de la vente publique des biens meubles et immeubles, faisant partie de la succession répudiée de Pierre Oris et de Marie Maes, dont les suppliants sont les principaux créanciers. 1729
- 135 Pétronille Vandenhoute, veuve Michel Bellens, prévôt héréditaire de la confrérie de la Visitation de Notre-Dame à Bruxelles, suppliante c. Les prévôt et confrères de la dite confrérie, rescribents. Protestation contre l'exécution d'une sentence du magistrat, ordonnant la remise provisoire aux rescribents de divers livres restés aux mains de la suppliante. 1730
- 136 La supérieure et les religieuses de l'hôpital Notre-Dame à Vilvoorde, suppliantes c. Michel Joseph Sanchez de Aguilar, procureur au conseil de Brabant, curateur de la maison mortuaire de François Jean Opdenbosch, ancien receveur de la ville de Bruxelles, ajourné. Saisie-arrêt des sommes provenant de la liquidation de la dite succession pour cause de non-satisfaction d'un condamnation volontaire. 1730

- 137 Joseph Cottart, intervenant pour Charles Schoonjans, suppliant c. Les mambours de la maison spirituelle de St. Eloy, à Bruxelles, rescribents. Contestation sur la propriété d'une pièce de terre sise à Lennick St. Martin (Sint-Martens-Lennik), au lieu dit Sibbekervelt. 1730
- 138 Jean Remacle, vicomte de Thisquen, conseiller des domaines et finances de S.M., son secrétaire d'Etat aux Paysc.Bas, et J.B. Lambert, prêtre, suppliants c. Arnold Claudinot, prêtre et chanoine, N. Stordeur et N. Elff, prévôts de la chapelle de Salazar, rescribents. Demande d'être maintenus dans le droit de collation du bénéfice de la chapelle Salazar. 1730
- 139 Les curé et maîtres des pauvres de l'église Notre-Dame de la Chapelle, et les proviseurs de l'hospice St. Ghislain, à Bruxelles, suppliants c. J.B. Coremans, receveur dudit hospice, rescribent. Paiement des sommes adjudgées aux suppliants par la cour. 1730
- 140 Les héritiers et représentants d'Alexandre Goubau, bourgemestre d'Anvers (Antwerpen), créanciers hypothécaires et décrétant de la cense d'Enhaut, à Villers-Perwin, suppliants c. Michel Goffeau, mambour des pauvres de Villers, rescribent. Opposition à la revendication par voie de prescription de plusieurs parcelles de terre dépendantes de la dite cense. 1731
- 141 La dame douairière d'Oisquerque, suppliante c. Les mambours des pauvres d'Ittre, rescribents. Annulation de la saisie de 4 1/2 bonniers de la prairie à Samme, faite pour cause de non-paiement d'une rente de 5 florins 6 sous. 1731
- 142 Les maîtres des pauvres de St. Michel et Gudule, à Bruxelles, suppliants c. Ceux de Ste. Catherien, Notre-Dame de la Chapelle, St. Gery, St. Nicolas et St. Jacques-sur-Coudenberg, rescribents. Revendication des produits du tronc établi dans l'église du finistère pour l'entretien des pauvres écoliers. 1732
- 143 Les proviseurs des pauvres de Wuustwezel, suppliants c. Les proviseurs des pauvres de Loenhout, rescribents. Refus des suppliants de recevoir un enfant abandonné sur leur territoire et né dans la paroisse de Loenhout. 1733
- 144 Les proviseurs de la fondation Stapletonius, à Louvain (Leuven), suppliants c. Angélique Bosch, veuve Henri Leunckens, ajournée. Demande en reeddition de compte d'une somme de 2000 florins reçue par Guillaume Leunckens, en son vivant président du collège des bacheliers et proviseur de la dite fondation. 1734
- 145 Pierre, vicomte de Flodorp, seigneur de Glabecq, suppliant c. Les

mambours des pauvres de Ste. Gudule, à Bruxelles, rescribents. Revendication du droit de recommander des pauvres, pour l'obtention des legs faits en leur faveur par Antoinette Van Asbroeck, douairière de Stalle, grande tante du suppliant. 1734 [Extrait testament (1661)]

- 146 Les chanoines Pierre Ringler et Jacques Van Wayenberghe, héritiers de Martin Jacobs et Philippine Roussel, appelants c. Louis Joseph Piret, mambour des pauvres de Tubize, intimé. Opposition des suppliants à une saisie faite à leur charge pour cause de non-paiement de rente d'un muid de blé. 1734
- 147 Les chanoines du chapitre de St. Rombaut, à Maline et les doyens de chœur, suppliants c. Les vice-doyen et chanoines de la seconde fondation du chapitre de St. Pierre, à Louvain (Leuven), recribents. Refus des rescribents de contribuer, en qualité de codécimateurs, à la restauration du presbytère de Schelle. 1735
- 148 Le prêtre Tel, pour Elisabeth Thérèse Tel, veuve Corneille Leyniers, notaire et procureur à Bruxelles et Octave Hufoel, pour sa femme Anne Marie Dufief, suppliants c. Les mambours des orphelins d'Eupen, héritiers universels de Jean Remacle Thisquen. 1735 [Copia testamenti (1729)]
- 149 Jean Baptiste Coremans, receveur de l'hôpital St. Ghislain, impétrant c. Les proviseurs dudit hôpital, intimés. 1736 Reédition de comptes.
- 150 Adolphine d'Ittre de Castre, douairière de Messire Joseph du Hot, suppliante c. Les proviseurs de la fondation de Nicolas Rococx, rescribents. Demande d'une bourse pour la sœur de la suppliante, Angélique, religieuse à Herckenrode, en qualité de parente. 1736
- 151 Louis Govaerts et consorts, suppliants c. Les superintendants du grand hôpital de Louvain (Leuven), rescribents. Contestation sur l'existence d'une rente de 36 florins hypothéquée sur une terre à Steenokkerzeel. 1737
- 152 Les exécuteurs testamentaires d'Agnès Marie Bonseau, dame de Lambrechies, intendants de l'hôpital de l'enfant Jésus, à Mons, emprenant pour le fermier de la cense du court au Bois, suppliants c. Andrien Covens, fermier à Bogard, rescribent. Revendication du droit de couper la haie séparant la propriété des deux parties. 1737
- 153 Marc Vandervekene, seigneur de Waesmont, suppliant c. Les curé et marguilliers de St. Géry, rescribents. Protestation contre le refus des rescribents d'admettre dans leur église un P. franciscain, nommé par le suppliant, au bénéfice de la messa fondée en la dite église par J.B. Vandervekene. 1738 [Copie testament (1642)]

-
- 154 Isabelle Van Cantelbeek, suppliante c. La supérieure du grand hôpital de Louvain (Leuven), rescribente. Contestation sur la validité de deux rentes. 1738
- 155 Les demoiselles Malcotte du Ménil, suppliantes c. François Van den Berghe, receveur de la ville de Bruxelles et de la maison pieuse de Notre-Dame de Terarcken, rescribent. Demande en restitution des titres, papiers et documents délaissés par la tante des suppliantes Jeanne Catherine Malcotte, décédée en la dite maison. 1738
- 156 Walter Pollenus, fermier à Houthem, suppliant c. La supérieure et les religieuses de l'hôpital St. Jean, à Tirlemont (Tienen), rescribentes. Protestation du suppliant, bail. 1739
- 157 J.B. Coremans, receveur de l'hospice St. Ghislain, à Bruxelles, suppliant c. Les proviseurs dudit hospice, rescribents. Contestation sur le paiement d'un rapport. 1740
- 158 Luc Maillard et consorts, maîtres des pauvres sortants de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, suppliants c. Jean de Pauw et consorts, maîtres des pauvres en exercices, rescribents. Contestation en matière de reeddition de comptes. 1740
- 159 Guillaume Hermans, impétrant c. Les proviseurs des pauvres de St. Nicolas, à Bruxelles, ajournés. Paiement d'un fermage. 1740
- 160 Henri Crusius, sousc.maître d'école à Laeken, suppliant c. Ignace Crusens, curé à Quarebbe (Kwerps), et Jacques Crusens, intervenant pour leur père Thomas Crusens, et pour Charles Leyniers, receveur de la fondation de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, rescribent. Demande d'une bourse, fondée en 1725 par Josse Raes, receveur de la dite fondation, pour les maîtres d'école. 1740
- 161 Philippe Desviennes et consorts, héritiers de Dieudonné Hombroeck, recteur des 2 fondations pieuses de maître Vincent Houbart, suppliants c. Jean Joseph Engelbert, recteur actuel des dites fondations, rescribent. Protestation contre la défense faite aux suppliants de faire enlever la moitié des fruits croissant sur les terres délaissées par D. Hombroeck. 1741
- 162 Les curé et superintendants du grand hôpital de Louvain (Leuven), suppliants c. Elisabeth Engelbosch, veuve Henri Leunckens, insinuée. Paiement d'une rente au capital de 1000 florins délaissée par Guillaume Leunckens, licencié en droit, président du collège St. Ivo. 1741
- 163 Les tenants table prêt à Louvain (Leuven), suppliant c. Les héritiers

de Philippe Nijs, caissier de la dite table de prêt, rescribents. Appel des rescribents en garantie, dans une action en remboursement de capitaux non portés dans les comptes du caissier. 1742

- 164 Louis Grade, mambour des pauvres de Jumet, décrétant c. La veuve de Bertrand Lambert Motte, ajournée. Mise en décret d'une rente de 7 vasseaux de blé et 2 vasseaux de froment, hypothéquée sur la cense du Colombier, à Gouy. 1742
- 165 La supérieure de l'hôpital de Turnhout, suppliante c. Michel Van Dael, bourgemestre de Turnhout, ajourné. Demande en paiement des sommes dues à la suppliante pour l'entretien des pauvres malades. 1742
- 166 François Chavanes, pour son fils mineur, Antoine, suppliant c. Les chanoines de la deuxième fondation de Ste. Gudule, rescribents. Demande, à titre de proche parent, d'une place d'écolier vacante dans la fondation dite de Doorne Croone, établie par le chanoine Guillaume Vander Borcht. 1743 [Copia testamenti (1498)]
- 167 Jan Remi Wauty et consorts, héritiers de François Wauty et de Barbe le Chêne, suppliants c. Les mambours et intendants de la bonne maison de charité à Nivelles, rescribents. Demande en restitution de divers immeubles sis à Baulers, saisis pour cause de nonc.paiement de rente, moyennant offre de paiement des termes échus. 1744
- 168 Les proviseurs de l'hôpital d'Olivette, à Malines (Mechelen), intervenant pour leur receveur Vermeulen, suppliants c. N. Vandevijvere, receveur du prince de Grimbergen, rescribent. Contestation relative au droit de perception du 'pontpenning', sur une pièce de terre, à Weerdt. 1744
- 169 Michel Verwimp et consorts, suppliants c. Louis Vande Lande, curateur des fondations d'Adrien Claes et d'Elisabeth Truyts, à Oevel, rescribents. Demande en annulation des dites fondations pour cause de violation des règlements interdisant aux mainmortes l'acquisition de propriétés. 1745
- 170 Philippe Lefèbvre, capitaine des gardes bourgeoises à Bruxelles, suppliant c. Les mambours et proviseurs de la maison spirituelle et des pauvres de Ste. Gudule, rescribents. Demande à titre de parent, d'un secours sur les fonds délaissés par Henri Van Cattenbroeck. 1746 [Copia testamenti (1664)]
- 171 Henri Norbert, Joseph et Catherine Lambe, suppliants c. Les aumôniers d'Anvers (Antwerpen), insinués. Demande à titre de parents, d'un secours sur les fonds délaissés par Rebecca Roeckers. 1746

- 172 Joseph d'Affaitadi, comte de Ghistelles, suppliant c. Les supérieures et les religieuses de l'hôpital de Ste. Elisabeth à Lier, rescribentes. Demande de contraindre les rescribents à démolir leur écurie, et à enlever le fumier déposé contre la propriété du suppliant. 1747
- 173 Thomas Gilliart, appelant c. La supérieure de l'hôpital de Tirlemont (Tienen), intimée. Paiement d'une rente de 8 florins. 1747
- 174 Louis Grade mambour des pauvres de Jumet, suppliant c. N. de Buqueron, écuyer, insinué. Paiement d'une rente de 14 florins. 1749
- 175 Bernard Joseph de Lamy, étudiant en philosophie à l'université de Louvain (Leuven), suppliant c. Le curé de Braine-l'Alleud et consorts, collateurs des bourses fondées par Martin Wirion, curé de Jumet, rescribents. Demande d'une bourse en qualité de parent. 1749 [Copia testamenti (1723)]
- 176 Les maîtres des pauvres de la paroisse St. Pierre, à Louvain (Leuven), suppliants c. N. Peteers, curé de Ste. Gertrude à Louvain (Leuven), et les héritiers de N. Van Langendonck, curé de Ste. Gertrude et ancien vicaire de St. Pierre, ajournés. Demande de forcer les rescribents à restituer les effets, papiers et argents, trouvé dans le portuaire de Van Langendonck, provenant de la succession d'Hilaire Van Werm, qui avait légué tous ses biens aux pauvres et nommé ledit Van Langendonck son exécuteur testamentaire. 1749 [Copia testamenti (1743)]
- 177 Elisabeth Leclercq et Barbe Doesborch, suppliantes c. La supérieure de l'hôpital St. Jean, à Bruxelles, rescribente. Plainte du chef de la non-exécution d'un contrat par lequel les suppliants étaient admises, leur vie durant, dans une chambre de l'hôpital. Elles se plaignent de voir leur chambre remplie de malades, et d'être chargées, malgré leur grand âge des travaux les plus pénibles. 1749
- 178 J.B. Vertommen, exécuteur testamentaire de Jean Goyvaerts, receveur de la fondation dite la distribution dans l'église de St. Gommaire à Lier, suppliant c. Ignace Vandenberghe et Potteghem, chanoine et pléban de la dite église, député du chapitre, et Gommaire Huyghens, chapelain, député des chapelains, administrateur de la dite fondation, rescribents. Contestation en matière de reddition de comptes. 1750
- 179 Les supérieure et religieuses de l'hôpital Notre-Dame à Vilvoorde, intervenant pour Guillaume Seghers, leur fermier, suppliantes c. Les administrateurs de Heembeek, rescribents. Franchise de tailles et d'impôts. 1751

-
- 180 Jean Officiers, receveur, suppliant c. Les proviseurs de l'église collégiale, de la table du Saint-Esprit et de l'hôpital d'Hoogstraten, rescribents. Demande en restitution des manuels, indiquant les propriétés et les biens dont le suppliant doit faire la recette. 1751
- 181 Sébastien, Josse et Marie Hoffmans, suppliants c. Les administrateurs de la table du Saint-Esprit d'Alseberg, rescribents. Revendication de diverses parcelles de terre délaissées par la mère des suppliants. 1752
- 182 Rudolphe de Geyr de Schweppenborch, conseiller intime et d'état de S.A.E. de Cologne, curateur et directeur de la fondation pour les pauvres faite par son oncle Chrétien de Geyr de Scheppenborch, chanoine capitulaire de la cathédrale de Cologne, suppliant c. receveur des seigneries de Kerpen et de Lommersum, recribent. Paiement d'une rente de 175 écus d'Allemagne. 1752
- 183 Les curés, marguilliers, et maîtres des pauvres de Dilbeek et d'Iterbeek, suppliants c. La veuve de l'avocat de Sweerd, héritière de Jacques vande Bogaerde, secrétaire et receveur des pauvres de Ste. Gudule, rescribente. Demande de remboursement du capital de deux rentes appartenant aux suppliants, hypothéquées sur une maison située dans la rue dite Blaerstraete et vendues par J. Vande Bogaerde, pour cause de non-paiement de rente. 1752
- 184 L'avocat Vander Meeren et l'office fiscal, suppliants c. Les supérieurs et religieuses de l'hôpital de Léau (Zoutleeuw), rescribentes. Demande de faire contester des lettres d'armotissement de plusieurs biens dépendants du Chynsboeck de Wittemans, à Budingen et à Betze (Geetbets).
- 185 Guillaume Heeren, tuteur d'Henri Frédéricq, suppliant c. Les curé et bourgemestre de Haelen, collateurs des bourses fondées par Paul Smyers, rescribents. Demande d'une bourse, à titre de parent. 1753 [Copia testamenti (1681)]
- 186 J.B. Laboureur, prêtre, chanoine du chapitre Notre-Dame à Aarschot, suppliant c. Henri Van Mockenborch, licencié en droit et Gabriel de l'Escaille, chef mayeur du quartier de Tirlemont (Tienen), pour sa femme Marie Josephe Van Mockenborch, insinués. Demande de contraindre les insinués à hypothéquer une rente de 34 florins 13 sous, appartenant à la fondation Jean de Rivière. 1753
- 187 Les prévôts, doyens et chapitre de St. Rombaut, à Malines (Mechelen), suppliants c. Les maîtresses des pauvres malades du grand béguinage de Malines (Mechelen), rescribentes. Refus de payer aux suppliants la dîme d'une prairie à Rijmenam, convertie en bois. 1754

- 188 J.B. Vandenberghe de Wayenberghe, greffier de Hal en Hainaut, suppliant c. Les supérieure et religieuses de l'hôpital de Rebecq, rescribentes. Contestation sur l'origine de deux rentes, l'une de 10, l'autre de 14 rasières de blé, hypothéquées sur la cense de la Haute Cabecque, appartenant au suppliant. 1755
- 189 Pierre et Charles Sleypen et consorts, suppliants c. Les prévôts de la confrérie du St. Sang, dans la chapelle de Salazar, à Bruxelles, rescribents. Contestation sur la validité d'une fondation faite en faveur des rescribents par Egide Sleypens. 1755 [Extrait du testament (1749); copie du codicille (1752)]
- 190 Pierre et Jean Van Rossum, suppliants c. Les maîtres des pauvres de Lennick-Saint-Martin (Sint-Martens-Lennik), rescribents. Demande d'annulation du legs d'une pièce de terre située au lieu dit d'Espe, et léguée aux rescribents par Jacques Wyns, oncle maternel des suppliants. 1755
- 191 Pierre Leppens, vicaire à Wuustwezel, suppliant c. La supérieure et les religieuses de l'hôpital Ste. Elisabeth à Anvers (Antwerpen), décimatrice de la dite paroisse, rescribentes. Demande du suppliant de porter sa compétence annuelle à 300 florins. 1756
- 192 J.B. de Lièvre, curé de Kontich et consorts, maîtres de la table du Saint-Esprit, suppliants c. Jacques Hubert de Rest, drossard de Kontich, rescribent. Demande des suppliants à forcer les rescribents à les garantir contre une action intentée par Pierre Van Put, ancien maître de la table du Saint-Esprit, en paiement du reliquat de compte. 1756
- 193 Servais Verbeek, licencié en droit, régent du collège de la Ste. Trinité à Louvain (Leuven), suppliant c. La supérieure de l'hôpital Ste. Elisabeth à Anvers (Antwerpen), insinuée. Demande d'être maintenu dans la cure de Wuustwezel, à laquelle il a été nommé par le doyen de la faculté des arts à Louvain (Leuven). 1757
- 194 Les administrateurs de la franchise de Geel, suppliants c. La supérieure et les mambours de l'hôpital de Geel, rescribents. Demande de forcer les rescribents à leur rendre compte de l'emploi de leurs revenus par devant le drossard et les échevins. 1747 [Lettre de la fondation de Robert de Croy, archevêque de Cambrai (1552)]
- 195 Charles Vanden Abeele et J.B. Kiekens, pour leurs femmes, suppliants c. Les proviseurs de la fondation de l'école de filles pauvres, avec habitation pour religieuses, fondée à Anvers (Antwerpen) par le chanoine et trésorier de l'église cathédrale Chrétien Terninck, insinués. Demande, en qualité de plus proches

parents, de forcer les rescribents de consigner sous serment les dispositions de dernière volonté du chanoine Terninck, et tous les papiers et documents trouvé dans sa maison. 1757

- 196 Henri Dubois, suppliant c. Les maîtres de l'archiconfrérie royale des âmes des fidèles Trépassés, érigée en l'église cathédrale d'Anvers (Antwerpen), rescribents. Demande en annulation d'un legs de 2000 florins fait par Esther Annes Marie Dubois, sans l'octroi de S.M. 1757 [Copia testamenti (1753)] [ontbreekt/manque]
- 197 La supérieure et les dames de l'hôpital de Vilvoorde, appelantes c. François Libert Christin, comte de Ribeaucourt, intimé. Retrait lignager d'une ferme et de 41/2 bonniers de terre situé à Houthem, acquis en 1698 par les appelantes des héritiers de David Teniers, par interposition de N. Christyn, comte de Ribeaucourt. 1759
- 198 J.B. Engelbert de Raveschot, seigneur de la mairie héréditaire de Pepinghen, chef mayeur du pays de Kampenhout, suppliant c. La supérieure et les religieuses du grand hôpital de Louvain (Leuven), rescribentes. Demande de faire constater de l'acquisition de diverses pièces de terre, situées à Beissem et à Veltem, que les rescribentes prétendent avoir acquises du père du suppliant. 1757
- 199 Le magistrat de Louvain (Leuven), suppliants c. La supérieure et les religieuses du grand hôpital de Louvain (Leuven), rescribentes. Demande d'émettre un règlement établissant le droit de tutelle et de surveillance des suppliants, les devoirs des rescribentes envers eux, et les contraignant à admettre les malades envoyés par le magistrat. 1759 [ontbreekt/manque]
- 200 Jean Aerts, seigneur de la franchise d'Opdorp, échevin de Bruxelles, suppliant c. François Louis Collaes, recteur de la fondation de Vandenborgh, dit à Castro, insinué. Demande en paiement des intérêts d'une bourse obtenu par le fils du suppliant. 1760 [Copia testamenti (1498)]
- 201 Les marguilliers, maîtres des pauvres et assayeurs de tailles d'Anderlecht, suppliants c. Jean et Arnold Coppens, collecteurs de la dite paroisse, rescribents. Reédition de comptes. 1760
- 202 Ghislain Van Drische, suppliant c. Les mambours des pauvres d'Archennes, rescribents. Paiement de fermage. 1760
- 203 La supérieure et les religieuses du grand hôpital de Louvain (Leuven), suppliantes c. Le magistrat de cette ville, rescribent. Franchise du 'poortgelt' pour les denrées alimentaires destinées aux suppliantes. 1760
- 204 Michel Vurincx, suppliant c. Les curé et administrateurs

d'Hauwaert, emprenant pour Arnold Schijten, receveur de l'église de la table du Saint-Esprit, rescribents. Opposition du suppliant à une exécution faite à sa charge pour cause de nonc.paiement de rente. 1761

- 205 Jean Hyacinthe Mosselman et Jean Camusel, pour sa femme Jeanne Mosselman, impétrant c. Les doyens et chantres de St. Pierre à Louvain (Leuven), collateurs des bourses fondée par Arnold Stoffels, prêtre et chanoine de le première fondation dans la dite église, ajournés. Demande d'une bourse pour Augustin Camusel, fils et neveu des suppliants, et demande en reeddition de compte de l'emploi des biens des dites bourses. 1762 [Extrait testamenti (1675)]
- 206 La maîtresse et les maîtres de l'hôpital St. Nicolas à Nivelles, suppliants c. La comtesse de Berlo, abesse de Ste. Gertrude à Nivelles, et J.B. Amand, curé d'Hennuyère, ajournés. Contestation sur le paiement de la compétence du vicaire de Hennuyères. 1762
- 207 J.B. Massart, ex-receveur des pauvres de Sombreffe, suppliant c. Les curé, mayeur, échevins et maîtres des pauvres de Sombreffe, ajournés. Reeddition de comptes. 1763
- 208 Pierre Cortempré, garçon de table à l'hôtellerie de la maison rouge à Bruxelles, suppliant c. Les chefs, directeurs et administrateurs de la maison des pauvres orphelins de Ste. Gudule et du Finisterre, rescribents. Protestation contre le refus des rescribents de payer au suppliant une somme de 1500 florins, gagnée à la loterie, organisé en faveur de l'entretien des écoliers pauvres de la paroisse. 1763
- 209 Les proviseurs de l'église St. Pierre, à Turnhout, suppliants c. La gilde des rhétoriciens et la confrérie du St. Nom de Jésus, à Turnhout, rescribents. Demande de forcer les rescribents à s'entendre pour donner à leur autels une même forme et autre emplacement. 1763 [ontbreekt/manque]
- 210 Adrien Malcotte et Jacques Van Meerbeek pour Catherine Malcotte, suppliants c. La directrice de la fondation Pachéco, insinuée. Remise des papiers, documents et effets mobiliers délaissés par Guillieline Malcotte, tante des suppliants, pensionnaire de la dite fondation. 1764
- 211 Les prévôts, mayeur et maîtres de la confrérie du Rosaire dans l'église des Dominicains à Louvain (Leuven), suppliants c. Le prieur et les religieux du couvent des Dominicains, à Louvain (Leuven), rescribents. Demande de contraindre les rescribents à accorder aux suppliants un libre accès à la chambre de la confrérie pour y placer leur trésor et leur ornements d'église et pour y tenir leurs assemblées. 1766

-
- 212 Le magistrat d'Anvers (Antwerpen), suppliant c. La supérieure de l'hôpital Ste. Elisabeth à Anvers (Antwerpen), rescribente. Protestation contre le refus des rescribents d'admettre les malades envoyés par le magistrat. 1767 [Copie des lettre patentes de Philippe le Bon (1437), confirmant l'acte de fondation de Godefroid, évêque de Cambrai (1233) ; plus diverses bulles papales]
- 213 Les maîtres des pauvres de la Chapelle, à Bruxelles, suppliants c. Mathieu de Cuyper, insinué. Demande de forcer l'insinué à ouvrir la porte de la Chapelle de Notre-Dame de Krekelendries, situé sur les remparts, près de la porte de Hal, et fermée par l'insinué, à la suite d'un différent relatif au partage du tronc aux offrandes. 1767
- 214 Les dominicains à Louvain (Leuven), suppliants c. Charles Vandenplas, 'knaap' de la confrérie du St. Rosaire, érigée en l'église des Dominicains, rescribent. Refus de payer les gages du rescribent, chargé de porter la bannière de la confrérie, de convoquer les maîtres et confrère, etc. 1767
- 215 Les proviseurs de l'hôpital St. Julien et de la maison des pauvres des Sts-Pierre-et-Paul, à Malines (Mechelen), les proviseurs du Saint-Esprit de Neckerspoel, suppliants c. Les héritiers de Michel Parys, notaire à Boom et Jeanne Van Kampenhout, sa femme, rescribents. Paiement d'une rente au capital de 600 florins hypothéquée sur deux prairies à Boom. 1767
- 216 Jean Classens, suppliant c. Les mambours de la table du Saint-Esprit, à Ravels, rescribents. Demande du suppliant d'être entretenu, lui et sa femme, par les rescribents. 1768
- 217 Les curé et gens de loi de Braine-l'Alleud, superintendants, et les mambours des 3 membres pieux de cette paroisse, suppliants c. Henri Verachter, avocat au conseil de Brabant, rescribent. Demande en paiement d'une rente de 17 1/16 rasières de seigle et de 15 sols, sur diverses terres à Braine-l'Alleud. 1768
- 218 Guillaume de Moucheau de Hautmetz, tuteur de Wilhelmine de Meer, et le procureur Georges Nurveux, administrateur des biens des enfants de Meer, suppliants c. Antoine Joseph, marquis de Herzelles, et les directeurs des pauvres d'Ittre et de Virginal, rescribents. Revendication du tiers d'une rente personnelle de 4.662 florins 4s. sur le village de Morseele, délaissée par Marie Françoise de Copie. 1768 [ontbreekt/manque]
- 219 La supérieure du grand hôpital de Louvain (Leuven), suppliantes c. Jean Melsen, pour sa femme Elisabeth Baets, ajourné. Contestation sur la succession de Pierre Renoir. 1769 [ontbreekt/manque]

- 220 Pierre Vermeeren et consorts, ramasseurs de bois mort dans la forêt de Soignes, suppliants c. N. T'serclaes, échevin de Bruxelles, mambour de la fondation établie à Ixelles (Elsene), en faveur des voyageurs pauvres, sous le nom d'Hospice Ste. Croix, rescribent. Demande des suppliants d'être maintenus dans leur anciens privilèges, savoir: 1. de recevoir audit hospice 3 fois par semaine du pain, de la petite bière et du fromage de Flandre; 2. de faire, à la montée de la route, trainer leurs charrettes ou leurs traîneaux par 1 ou 2 chevaux, entretenus ad hoc. 1770
- 221 Les maîtres de la charité générale à Bruxelles, supliants c. Le magistrat de cette ville, rescribents. Protestation contre une décision du magistrat, les envoyant siéger dans une chambre non chauffée ni planchéiée, de l'hotel de ville. 1772
- 222 Charles Aubry, exc.intendant du prince Hornes, à Halle, pour son fils Maximilien Emmanuel, étudiant en philosophie à Louvain (Leuven), suppliant c. L'abbé de Parcq, et consorts, collateurs des bourses fondées par Henri de Rampenne, docteur en théologie, président du collège du Saint-Esprit, à Louvain (Leuven), rescribents. Demande d'une bourse, à titre de proche parent. 1772 [Copia testamenti (1642)]
- 223 Les prévôts héréditaires, les prévôts en excercice et les anciens de la confrérie Notre Dame du Chant d'Oiseau, érigée à coté de l'église des Récollets, à Bruxelles, suppliants c. Baron de Willebroek, en qualité d'acquéreur de la maison dite: Le chapeau à la mode, rue Cantersteen, à Bruxelles, rescribent. Demande en paiement d'une rente de 15 florins, hypothéquée sur la dite maison et constituée pour un anniversaire avec distribution de pains, par Pierre Hoffmans et Marguerite de St. Quentin. 1773 [Copia codicilli (1664)]
- 224 Antoinette Verschroeven, et consorts, bébfciaires de la fondation dite Ter Engelen, située dans la rue du cheval, près des Augustins, à Bruxelles, suppliantes c. Le P. Hoffmans, prieur des Dominicains, le P. Steenen, pléban de Ste. Gudule et le baron de Provins, proviseurs de la dite fondation, rescribents. Demande en annulation d'un contrat de bail d'une partie des bâtiments de la fondation, faite au préjudice des droits des suppliantes. 1773
- 225 Le marquis de Wemmel et d'Assche, seigneur de Gouy et de Neuverue, suppliant c. L'abbaye de Ste. Catherine, à Nivelles, rescribente. Demande d'obliger la rescribente à faire dire, à l'heure qu'il plaira au suppliant la messe quotidienne fondée en la chapelle de l'hôtel de la Neuverue, par les ancêtres du suppliant. 1773
- 226 Les maîtres du Saint-Esprit et les échevins de Liez, suppliants c. Les administrateurs de la seigneurie et ses 3 bancs de Duffel, et les

maîtres du Saint-Esprit, rescribents. Demande de forcer les rescribents à recevoir et à entretenir Catherine Fierens, née à Duffel, et à rembourser aux suppliants les frais de son entretien. 1773

- 227 Les curé et superintendants de l'hôpital Ste. Elisabeth à Lier, suppliants c. Emmanuel de Arazola de Onate, écoutète de la ville et district de Lier, rescribent. Protestation contre la construction d'une digue établie au lieu dit Auwstraete, sous Haegenbroeck, derrière la ferme des suppliants. 1773
- 228 Jean Mat, et consorts, commis des habitants d'Everberg, suppliants c. La supérieurs et religieuses du grand hôpital de Louvain (Leuven), rescribentes. Demande d'obliger les rescribentes en leur qualité de décimatrices, à restaurer la tour de l'église. 1773
- 229 Les tenants de l'église et des pauvres de Charneux, appelants c. Mathieu Moreau, curé de Charneux, intimé. Réformation d'une sentence rendue par la haute cour de la ville et duché de Limbourg en matière de reeddition de comptes. 1774
- 230 Guillaume Van Cauwenberghe, chanoine de St. Gommaire à Lier, receveur des fondations dites: distribution, messe avec pains, et matines, suppliant c. Les administrateurs des dites fondations, rescribents. Demande d'être maintenu dans ses fonctions de receveur. 1774
- 231 Pierre de Pi, maître maçon à Bruxelles, suppliant c. Les curés des 6 paroisses de Bruxelles, curateurs de la fondation de la chapelle de la Croix, rescribents. Demande en paiement des réparations faites à la chapelle. 1775
- 232 Jeanne Vander Block, maîtresse de la fondation de la chapelle de la Croix, servant à la détention des filles débauchées, à Bruxelles, suppliante c. Les curés des 6 paroisses de Bruxelles, curateurs de la dite fondation, rescribents. Demande de nommer d'office un contredisant, pour ouïr les comptes de la suppliante, demande de pouvoir, aux frais des rescribents élever un mur entre sa maison et une maison voisine, dépendante de la fondation, où les magistrats ont logé des militaires. 1775
- 233 Charles Taeckels, et consorts, suppliants c. Les maîtres des pauvres de la paroisse St. Géry, rescribents. Annulation du testament de Charles Scouteet, oncle des suppliants, recteur du couvent de Béthanie, léguant tous ses biens aux pauvres de St. Géry. 1776
- 234 Les mambours des pauvres de St. Gilles lez Bruxelles, suppliants c. Le marquis de los Rios, commandant du fort de Monterey, rescribent. Demande, au nom des pauvres, d'être maintenus dans

le droit de faire pâturer le petit bétail sur un terrain, d'une étendue d'un journal, séparé du fort par une haute levée et attenant au grand chemin de St. Gilles à Forest. 1777

- 235 Corneille Wegge, vacher et marchand de lait, né à Ranst, demeurant à Anvers (Antwerpen), suppliant c. Les aumôniers d'Anvers (Antwerpen), rescribents. Demande de secours pour cause d'infirmités. 1777
- 236 François de Verchin, chirurgien, pharmacien et accoucheur juré, à Ittre, suppliant c. Jacques du Bru, ancien mambour des pauvres à Tubize, Philippe Champagne ancien mambour des pauvres à Ittre, rescribents. Demande de paiement d'honoraires pour avoir soigné et amputé d'un bras, un nommé N. Jerque, domicilié à Sart, hameau dépendant d'Ittre pour le temporel et de Tubize pour le spirituel. 1777
- 237 Les doyens et chanoines de St. Pierre, à Anderlecht, superintendant de l'église et des pauvres, suppliants c. Jean Soetemans, maître des pauvres, distributeur des pains, rescribent. Demande que les clerc, sous-clerc, maître d'école, sous-maître d'école, organiste, maître de chant, vicaire du chant, enfants de chœur et béguines, soient maintenus dans leur privilège de recevoir un pain, à chaque distribution faite aux pauvres. 1778
- 238 Guillaume Hermans et Marie van Paschen, sa femme, suppliants c. La supérieure de l'hospice Notre-Dame, à Aarschot, rescribente. Rappel à l'exécution d'un contrat en vertu duquel, moyennant le versement d'une somme de 2.200 florins, la rescribente s'est engagée à héberger, nourrir et entretenir les suppliants leur vie durant. 1778
- 239 Mathieu Vandervekene, chevalier, seigneur de Winghe-St. Georges, suppliant c. Les frères de la congrégation de la Ste. Croix, à Rijnrode, rescribents. Retrait lignager d'une ferme dite T'Verbrandt hoff van Eysenbroeck. 1778
- 240 Jan de Buyst, curé de St. Nicolas, à Nivelles, suppliant c. Ignace Michel, cabaretier, mambour de la confrérie des trépassés, érigée en la chapelle St. Jean-Baptiste, à Nivelles, ajourné. Revendication par le suppliant de la direction de la confrérie, du droit d'en nommer les mambours, de garder les objets sacrés et les registres, depuis que la dite chapelle est annexée à la paroisse St. Nicolas. 1778
- 241 La fondation des 12 apôtres, à Louvain (Leuven), suppliants c. Gérard Cloots, pour sa femme, Marie Delvigne, rescribent. Possession d'une pièce de terre à Waesmont. 1780

-
- 242 Les administrateurs de la table du Saint-Esprit à Lier, impétrants c. Pierre Wellens, ajourné; Contestation sur la propriété d'une part dans la dîme de Kessel. 1780
- 243 Les aumôniers et maîtres du Saint-Esprit d'Anvers (Antwerpen) en qualité de propriétaires de la blanchisserie dite de Arent, près des remparts, suppliants c. Chrétien de Visser et consorts, imprimeurs sur coton, ajournés. Contestation relative à l'écoulement des eaux. 1780
- 244 Cécile Servais, veuve Jean Pauwels, suppliant c. Les curé et maîtres de la table du Saint-Esprit, de la paroisse de la Chapelle, à Bruxelles, collateurs des bourses fondées par Ignace et Josse Raes, rescribents. Demande d'une bourse pour le fils de la suppliante. 1783 [Copia testamenti (1689, 1725)]
- 245 Les curé, écoutète, administrateurs et mambours de la table du Saint-Esprit à Tongerlo, suppliants c. J.B. Diels et François Wijnants, à Zoerle, rescribents. Paiement d'une rente de 2 florins. 1783
- 246 Les directeurs, administrateurs et maîtres des pauvres écoliers de St. Jacques sur Coudenberg, suppliants c. N. Van Eeckhoudt et c°, ajournés. Contestation sur la validité du testament de L.J. Renard. 1783
- 247 Susanne Verschoren, née à Anvers (Antwerpen), demeurant à Schoten, suppliante c. Les aumôniers d'Anvers (Antwerpen) et les administrateurs de la table des pauvres de Schoten, rescribents. Demande de secours. 1783
- 248 Les héritiers d'Abraham Mertens suppliants c. Les proviseurs de la fondation Marie Mertens, rescribents. Demande de communication des papiers et documents concernant la fondation. 1784
- 249 N. de Tassillone de Terlinden, intervenant pour son fermier à Pamele, suppliant c. La supérieure de l'hôpital St. Jean op den Poel, intervenant pour son fermier à Pamele, rescribente. Demande du droit de servitude de passage par la prairie dite de Koeybempt appartenant au rescribente, pour atteindre la prairie dite de hoffstadt appartenant au suppliant. 1785
- 250 François Emmanuel Fernandez de Paramo, drossard de Diest, intervenant pour le meunier de son moulin à eau dit Bevermolen, suppliant c. Les supérieure et religieuses de l'hôpital Ste. Elisabeth à Diest, rescribentes. Demande de contraindre les rescribentes à permettre au meunier d'inonder, pendant la saison une prairie voisine appartenant aux rescribentes 1785
- 251 Les proviseurs des pauvres de Kontich, suppliants c. Ceux

d'Edegem, ajournés. Contestation sur l'obligation d'entretenir la veuve Marie Peeters et ses enfants, née à Edinghen et mariée à un habitant de Kontich. 1787

- 252 N. Paillon, maître perruquier à Bruxelles, suppliant c. Les proviseurs de l'hôpital St. Ghislain, rue Haute à Bruxelles, rescribents. Protestation du suppliant contre la saisie de ses meubles et son expulsion de l'appartement qui lui avait été cédé à l'hôpital parbelle-mère. 1787
- 253 Philippe Crabeels, seigneur de Korbeek over Dijle, suppliant c. Les proviseurs de la fondation Santvoort, dit l'Ophelinat, à Louvain (Leuven), rescribents. Retrait successoral d'une pièce terre à Corbeek. 1787
- 254 Les proviseurs et administrateurs de l'hôpital St. Julien à Bruxelles, suppliants c. Le magistrat de cette ville, rescribents. Protestation contre un ordre du magistrat prescrivant l'enlèvement des paillassons, matelas, couvertures de laines, etc. 1788
- 255 L'abbé de Cambron, l'hôpital St. Nicolas à Nivelles et consorts, décimateurs à Ittre, suppliants c. Le marquis d'Ittre et les maîtres des pauvres d'Ittre, restribents. Reedition de compte des revenus des dimes abandonnées par les rescribents en faveur des suppliants. 1788
- 256 Les curé et maîtres de la table du Saint-Esprit de Strythem, suppliants c. Ceux de Borghrave Lombeek, rescribents. Contestation sur l'obligation d'entretenir les pauvres du hameau de Tengucht. 1789
- 257 Daniel Rijmenam, habitant du banc de Befferen, suppliant c. Les administrateurs de la table du Saint-Esprit de Lier, rescribents. Deamnde de secours pour subvenir aux besoins de sa femme, colloquée à Geel. 1791
- 258 Antoine Joseph Goffin, receveur, suppliant c. Les maîtres des pauvres de St. Géry, à Bruxelles, rescribents. Demande d'être maintenu dans ses fonctions. 1793
- 259 Pierre Vande Velde, à Wommelgem, suppliant c. Les proviseurs de l'église et des pauvres dudit lieu, rescribents. Annulation d'une exécution faite à charge du suppliant pour cause de nonc.paiement de fermage. 1794
- 260 La veuve Griset, à Molenbeek, suppliante c. Le receveur de la fondation St. Eloy à Bruxelles, rescribent. Annulation d'une exécution faite à charge de la suppliante pour cause de nonc.paiement de loyer. 1795

-
- 261 André de Coninck, prêtre à St. Nicolas, collateur des deux bourses fondées par Jacques Hilaire dans la maison des enfants pauvres de Notre-Dame de la Chapelle, suppliant c. Les chefs, directeurs et administrateurs de la dite maison, rescribents. Demande de recevoir Adrien Vanden Bossche en qualité de parent du fondateur. 1795 [Copia testamenti (1700)] La veuve Griset, à Molenbeek, suppliante c. Le receveur de la fondation St. Eloy à Bruxelles, rescribent. Annulation d'une exécution faite à charge de la suppliante pour cause de non-paiement de loyer. 1795 [Copia testamenti (1700)]
- 262 Les prévôts, anciens et confrères de la confrérie St. Jacques, érigée dans l'église Notre-Dame de Bon secours, impétrants c. Les mambours de Notre-Dame de Bon Secours et de l'hospice St. Jacques, emprenant pour Jean de Bruyn, ajournés. Maintenu dans le droit de percevoir et administrer les aumônes et offrandes. 1676 [ontbreekt/manque]
- 263 Elisabeth Lamberti, veuve Gilles de Wayenberghe, menuisier, suppliante c. La confrérie du St. Sang, érigée dans la chapelle de l'hôtel du duc de Holstein, ajournés. Paiement des travaux effectués dans la chapelle. 1715
- 264 Les chefs hommes, anciens et confrères de la noble chambre de la Fontaine, à Tirlemont (Tienen), suppliants c. Les héritiers de Philippe Immens, insinués. 1741 [ontbreekt/manque]